

Incendie des Hautes Fagnes : Face au feu, tous les niveaux de pouvoir mobilisés

Post RS : Pour faire face à cet incendie historique de près de 3 000 hectares, près de 500 intervenants et plus de 120 véhicules ont été mobilisés. Pompiers, police, Défense, DNF, agriculteurs, bénévoles, Wallonie, Fédéral et Europe : tous ont travaillé ensemble. Aucune victime et aucune habitation n'a été touchée. L'heure était à l'action — et la mobilisation a été à la hauteur.

Abstract :

- *L'incendie des Fagnes a atteint une ampleur historique : près de 3 000 hectares partis en fumée. La Belgique n'est pas un cas isolé : cet été, les feux se sont multipliés dans toute l'Europe (France, Espagne, Portugal, Grèce...)*
- *Face à la crise, la chaîne de commandement a été bien coordonnée. Tous les niveaux (communes, province, Région wallonne, Etat fédéral et niveau européen) ont su travailler de concert. Près de 500 intervenants et plus de 120 véhicules ont été mobilisés pour faire face à l'incendie. Pompiers, policiers, Protection civile, Défense, DNF, agriculteurs et bénévoles ont agi sans relâche, avec un résultat essentiel : aucune victime et aucune habitation n'ont été touchées. Le MR souhaite leur rendre hommage.*
- *Dès les premières heures, le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin, a mobilisé de nombreux moyens fédéraux : plus de 300 policiers, deux hélicoptères ayant réalisé plus de 420 largages d'eau, des drones et des véhicules d'arrosage.*
- *Sous la coordination de la commissaire européenne MR Hadja Lahbib, l'Europe a immédiatement renforcé les secours belges avec des avions bombardiers d'eau suédois et des hélicoptères néerlandais, allemands et norvégiens.*
- *L'exécutif wallon a, lui, pleinement joué son rôle : la ministre de l'Agriculture, Anne-Catherine Dalcq, a mobilisé le DNF et sécurisé le parc naturel et Adrien Dolimont, le Ministre-Président, a veillé à répondre aux besoins urgents. François Desquesnes a, quant à lui, facilité l'accès à l'eau et assuré le lien avec les bourgmestres.*
- *Les ministres MR préparent aussi l'après : droit passerelle pour les PME touchées, examen d'une indemnisation des agriculteurs mobilisés, mesures wallonnes d'adaptation climatique et renforcement de la Protection civile au niveau fédéral. L'objectif est clair : soutenir ceux qui ont subi ou combattu cette catastrophe, tout en renforçant les capacités de réponse pour l'avenir.*
- *La Belgique finance ses pompiers : 1,16 milliard d'euros a été consacré à la protection incendie en 2023, un montant en hausse. Dans les Fagnes, aucun manque d'effectifs n'a entravé les opérations grâce à la solidarité entre zones ; si des renforts structurels sont nécessaires, ils relèvent de l'organisation et du recrutement par les zones de secours.*
- *Ecolo réclame aujourd'hui des moyens aériens, après avoir bloqué l'hydrobase de Froidchapelle, un outil privé de formation et de préparation aux feux de forêt. Quand il a fallu protéger réellement la nature, Écolo a choisi l'inaction et l'idéologie*

Un incendie hors norme, une réaction à la hauteur

L'incendie s'est propagé dans des conditions exceptionnelles : une sécheresse intense, des températures caniculaires, des sols et cours d'eau très asséchés, une végétation particulièrement inflammable, ainsi que des vents changeants rendant la progression du feu difficilement.

L'ampleur est historique près de 3 000 hectares sont partis en fumée. La Belgique n'est pas un cas isolé. Cet été, la sécheresse et des températures anormalement élevées ont alimenté de grands feux en Espagne, au Portugal, en Grèce, en France et dans d'autres États européens.

1) Une chaîne de commandement fonctionnelle :

Face à un incendie d'une ampleur exceptionnelle, la réponse publique a été rapide et coordonnée. Dès le déclenchement du feu, les autorités locales et les services de secours ont été mobilisés. Compte tenu de l'ampleur croissante du sinistre, la phase provinciale a rapidement été activée.

Même si la phase fédérale n'a pas dû être activée, le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin a immédiatement assuré la mobilisation des moyens fédéraux disponibles et l'activation de l'aide européenne. La Wallonie a, de son côté, agi dans ses compétences pour soutenir les opérations, mobiliser le DNF, sécuriser le parc naturel et faciliter les accès aux ressources nécessaires.

La coordination a donc permis de mobiliser les zones de secours, les bourgmestres, le gouverneur, la police locale et fédérale, la Protection civile, la Défense, le Département de la nature et des forêts, les services régionaux, les agriculteurs, les bénévoles et les partenaires européens.

2) Un travail exceptionnel des pompiers et de tous les services mobilisés :

Face à un incendie d'une ampleur inédite et dans des conditions particulièrement difficiles, les pompiers ont accompli un travail exceptionnel.

Au plus fort des opérations, près de 500 personnes et plus de 120 véhicules étaient engagés sur le terrain : pompiers belges et allemands, Protection civile, services de police, Défense, agents du DNF, services médicaux et psychosociaux, autorités locales, agriculteurs et bénévoles.

La police fédérale et les zones de police locale ont assuré sans relâche la sécurisation du périmètre, l'appui aux évacuations, les patrouilles et la gestion de la circulation. Les moyens aériens et technologiques ont complété l'action des équipes au sol : hélicoptères équipés de *bambi buckets*, drones et véhicules d'arrosage permettant le ravitaillement et l'humidification des zones les plus sensibles.

Le résultat est là : malgré un incendie qui a touché environ 3 000 hectares, les secours ont empêché qu'il ne fasse des victimes ou ne se propage aux zones habitées.

Le MR rend hommage à tous les pompiers, professionnels et volontaires, ainsi qu'à l'ensemble des intervenants. Une reconnaissance particulière doit aller aux agriculteurs qui ont mis leurs machines, leur savoir-faire et leur connaissance du terrain au service de la collectivité, ainsi qu'aux bénévoles et citoyens mobilisés.

3) L'intervention fédérale pilotée par Bernard Quintin :

Le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin a assuré le suivi de la crise et la mobilisation des moyens relevant de l'autorité fédérale.

Les moyens engagés comprennent notamment :

- Plus de 300 policiers locaux et fédéraux mobilisés depuis le début de l'incendie.

- Deux hélicoptères de la police fédérale équipés de *bambi buckets*, avec plus de 420 largages d'eau d'environ 700 litres chacun.
- Deux équipes de drones fournissant des images aériennes aux pompiers.
- Des véhicules d'arrosage de 9 000 litres pour maintenir les zones sensibles humides et ravitailler les véhicules de pompiers.

Les premiers moyens fédéraux ont été engagés dès le début de l'incendie, et l'activation du mécanisme européen a permis d'obtenir rapidement des capacités supplémentaires.

4) Une solidarité européenne concrète

Face à l'ampleur exceptionnelle de l'incendie, la Belgique a activé le mécanisme européen de protection civile. Sous la coordination de la commissaire européenne MR Hadja Lahbib, l'Europe a immédiatement complété les moyens belges sur le terrain.

Des avions bombardiers d'eau suédois, ainsi que des hélicoptères néerlandais, allemands, norvégiens et tchèques ont été déployés en appui des pompiers.

Cette solidarité européenne n'est pas un aveu de faiblesse : Lorsqu'une catastrophe dépasse les capacités ordinaires d'un pays, l'Europe met rapidement des moyens spécialisés à disposition. Aucun pays ne doit faire face seul à des incendies de forêt d'une telle ampleur.

5) L'exécutif wallon a été pleinement mobilisé

La gestion opérationnelle de crise a d'abord été organisée aux niveaux local et provincial. La Région est, elle, intervenue dans le cadre de ses compétences afin de lever les obstacles, mobiliser ses services et protéger le territoire. Dès le samedi, Anne-Catherine Dalcq, ministre de l'Agriculture et des Forêts et Adrien Dolimont, ministre-président se sont rendus sur place :

- Anne-Catherine Dalcq a mobilisé les agents du Département de la nature et des forêts, dont l'expertise du terrain est indispensable dans les Hautes Fagnes, et a pris les mesures de fermeture du parc naturel afin de garantir la sécurité du public.
- Adrien Dolimont a veillé à ce que les besoins urgents relevant de la Wallonie reçoivent une réponse rapide, notamment en matière d'accès à l'eau et de fluidification des opérations.
- L'exécutif wallon a également facilité l'accès aux ressources hydrauliques nécessaires, notamment autour des barrages de la Gileppe et de la Vesdre, et a maintenu un lien direct avec les bourgmestres concernés.

La Wallonie a diffusé des consignes claires en matière de santé publique, de sécurité et d'accès à la zone sinistrée. Elle dispose également d'un cadre d'intervention adapté : le Plan régional de gestion de crise, adopté en mai 2025, prévoit notamment la réponse aux incendies de forêt, tandis que le SPW ARNE applique des procédures spécifiques aux incendies en milieux naturels, telles que celles mises en œuvre dans les Hautes Fagnes.

6) Préparer l'après:

La mobilisation ne s'arrête pas à la lutte contre les flammes. Il faut aussi soutenir les personnes et les entreprises qui subissent les conséquences de la catastrophe. Les ministres MR se mobilisent :

- Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, a annoncé que les PME dont l'activité a été touchée par l'incendie pourront recourir au mécanisme du droit passerelle.
- Anne-Catherine Dalcq examine les modalités d'indemnisation des agriculteurs ayant proposé leur aide pour lutter contre l'incendie.

Pour éviter qu'un tel scénario ne se répète, la Ministre wallonne du Climat, Cécile Neven, a annoncé la mise en place d'une vingtaine de mesures concrètes d'ici à la fin de l'année. Ces mesures s'appuieront sur les cartes de vulnérabilité climatique pour adapter l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la protection des sols et les règles d'urbanisme.

Le ministre Quintin souhaite également mettre sur la table du gouvernement fédéral deux nouvelles propositions pour assurer l'avenir de la Protection civile.

7) Un financement assuré des zones de secours

La Wallonie poursuit une réforme structurelle du financement des zones de secours. Son objectif est clair : transférer progressivement aux provinces la part aujourd'hui assumée par les communes, afin de soulager durablement les budgets communaux.

En 2026, cet effort représente environ 16 millions d'euros de charges communales reprises par les provinces. À l'horizon 2030, cela représentera environ 112 millions d'euros, indexation comprise. Les communes n'auront alors plus à financer les zones de secours par une contribution propre.

Dire que le MR « définance » les zones alors que la charge communale est progressivement supprimée est donc intellectuellement malhonnête. Le MR agit pour donner un financement plus prévisible, plus équitable et moins lourd pour les communes.

La trajectoire est claire et progressive : les provinces reprennent 15% de la contribution communale en 2026, 30% en 2027, 50% en 2028, 80% en 2029 et 100% en 2030. À cette échéance, les communes ne devront donc plus financer les zones de secours par une contribution propre.

8) Le budget consacré aux services de protection incendie augmente

La Belgique a consacré environ 1,16 milliard d'euros aux services de protection incendie en 2023. Ces dépenses publiques, qui relèvent de différents niveaux de pouvoir, étaient en hausse par rapport aux années précédentes. Cela ne signifie pas que tout est acquis ni qu'aucun besoin supplémentaire n'existe. Les risques évoluent, notamment en raison des épisodes de sécheresse et des feux de végétation plus intenses. Mais il est faux de prétendre que ces services sont sous-financés.

La question des effectifs doit être examinée sérieusement, sur la base d'une évaluation complète après l'incendie. La Belgique compte 18 500 pompiers, dont un tiers de professionnels et deux tiers de volontaires. Plusieurs zones relèvent des difficultés de recrutement et plaident pour un renforcement des effectifs. Si des renforts s'avèrent nécessaires, ils doivent être faits au niveau des zones de secours. Le Fédéral n'intervient que via la dotation.

Dans les Fagnes, aucun manque de personnel n'a empêché ou retardé les opérations. La solidarité entre les zones de secours a permis de déployer les renforts nécessaires et de répondre à une crise exceptionnelle. Depuis l'incendie de 2011 dans les Fagnes, les services de secours ont renforcé leurs procédures, développé des formations spécialisées et investi dans du matériel adapté. Les formations

liées aux feux de forêt sont aujourd'hui complètes pour les sapeurs-pompiers ; leur extension aux sous-officiers et aux cadres se poursuit, avec un objectif de généralisation en province de Liège d'ici 2027.

9) Renforcement des capacités aériennes belges

La Belgique dispose de ses propres capacités hélicoptères. Trois hélicoptères de la police fédérale équipés de bambi buckets étaient disponibles dans le dispositif.

La Belgique a par ailleurs activé le mécanisme européen de protection civile, ce qui a permis de renforcer rapidement le dispositif aérien par des appareils spécialisés : deux Chinook néerlandais, deux avions bombardiers d'eau suédois, ainsi que des renforts hélicoptères allemands, norvégiens et tchèques. Cette capacité de mutualisation européenne est précisément conçue pour faire face à une catastrophe exceptionnelle qui dépasse les moyens ordinaires d'un État seul.

Par ailleurs, la Défense reconstruit progressivement ses capacités aériennes :

- 20 hélicoptères H145M sont en cours de livraison. Ils pourront contribuer à la lutte contre les incendies, mais les équipages doivent encore être formés avant que cette capacité soit pleinement opérationnelle.
- La Défense prévoit également l'acquisition d'hélicoptères lourds Chinook, capables d'emporter des volumes d'eau bien plus importants que les hélicoptères légers. Leur mise en service exige toutefois du temps : achat, livraison, formation des équipages et organisation de la maintenance.
- Les A400M belges sont des avions de transport, et non des bombardiers d'eau. La France expérimente seulement depuis juillet 2026 un dispositif permettant de larguer du retardant depuis un A400M. Cette capacité n'est donc pas encore disponible en Belgique et les A400M belges ne pouvaient pas être engagés immédiatement dans les Fagnes. Si l'expérimentation française est concluante, la Belgique pourra en tirer les enseignements et examiner l'opportunité de développer une capacité comparable.
- Enfin, les avions observés à Zwartberg ne sont pas des avions de l'État belge : il s'agit d'appareils privés, exploités par une entreprise et loués à d'autres pays. Les présenter comme une flotte belge que le Gouvernement aurait choisie de laisser partir est donc trompeur.

Ecolo : beaucoup de leçons, très peu d'action

Ecolo donne aujourd'hui des leçons de prévention et réclame davantage de moyens aériens. Mais lorsqu'il était aux responsabilités, Céline Tellier a refusé le permis de l'hydrobase de la Plate Taille à Froidchapelle — un outil privé, sans subside régional, qui aurait permis la formation de pilotes d'hydravions et des exercices de lutte contre les incendies.

En bloquant ce permis, Écolo a privé la Wallonie d'un outil concret de formation et de préparation face aux feux de forêt.

Donner des leçons d'écologie a posteriori est facile ; préparer les catastrophes exige des décisions, pas de l'idéologie et des slogans.